MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA D'ADRAR
N.I.F:0 002 0101 50054 72

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 décret n°15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'Urbanisme, l'Architecture et de la Construction de la wilaya d'Adrar, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participés à Avis d'appel d'offres Ouvert avec exigences des capacités minimales **N°17/2025** apparu aux quotidiens "الإخبارية" le **22/07/2025** et "***LA NATION***" le **23/07/2025** en vue de la Réalisation des Travaux de VRD de 03 micro zones d'activités, répartie en trois (03) lots, La procédure d'évaluation des offres a été faite conformément aux critères fixés dans le cahier des charges et les résultats sont les suivants:

Lot	Entreprise	Montant de l'offre en TTC	Délais de réalisation	Critères d'évaluation	NIF
Site : **Micro Zones d'Activite de commune d'Aoulef.** **LOT N° 01 : Réseaux (Assainissement+AEP et ouverture des voies)**	**EURL ELMANAR**	33 894 459,41	06 Mois	Moins disant	001301028274521
Site : **Micro Zones d'Activite de commune de Zaouite Kounta** **LOT N° 02 : Réseaux (Assainissement+AEP et ouverture des voies)**	**SARL AMAZER LAMRAOUI**	36 330 876,12	06 Mois	Moins disant	001401088281551
Site : **Micro Zones d'Activite de commune de Reggane** **LOT N° 03 : Réseaux (Assainissement+AEP et ouverture des voies)**	**SARL SIHAMOU TRAVAUX GENERAUX**	42 540 982,75	180 Jours	Moins disant	000401181116661

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret n°15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Adrar dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.